

## Soutien aux manifestations culturelles

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a mandaté Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) pour la gestion et la coordination du programme *Soutien aux manifestations culturelles* s'adressant **aux jeunes adeptes du loisir culturel** sur le territoire de la région du Centre-du-Québec.

Les deux partenaires souhaitent assister financièrement les organismes du territoire dans la **réalisation de manifestations culturelles** permettant **aux jeunes adeptes du loisir culturel** d'être soutenus dans la mise en valeur de leur potentiel expressif et dans leurs prestations publiques.

## Objectifs

---

Les objectifs du programme sont les suivants:

- **soutenir financièrement la réalisation d'activités et de manifestations culturelles** par et pour les jeunes âgés de 12 à 30 ans;
- **soutenir financièrement l'accès des jeunes à des services techniques et professionnels** afin de **bonifier leur formation et améliorer leurs performances culturelles**.

## Clientèle visée

---

Les projets financés dans le cadre du présent programme doivent s'adresser **aux jeunes du territoire de la région du Centre-du-Québec** âgés de 12 à 30 ans.

## Territoire desservi

---

Les organismes demandeurs doivent avoir leur siège social et exercer leurs activités sur **le territoire de la région du Centre-du-Québec**. De plus, les projets faisant l'objet d'une demande doivent être réalisés sur ce même territoire.

## Définitions

---

- **Une manifestation culturelle** est constituée d'un ou de plusieurs événements permettant aux jeunes adeptes de loisir culturel d'être soutenus dans la mise en valeur de leur potentiel expressif et de rendre visible à la population le fruit de leur cheminement (source : MCC).
- **Une manifestation est d'envergure**
  - **locale** si elle regroupe des **participants** provenant d'une municipalité;
  - **territoriale** si elle regroupe des **participants** provenant de plusieurs municipalités du territoire de la MRC;
  - **régionale** si elle regroupe des **participants** provenant de plus de trois territoires de MRC.

## Disciplines et type d'activités culturelles reconnues et admissibles au programme

---

### Les disciplines culturelles reconnues sont :

- les arts visuels (métiers d'art ou art plastique);
- les arts de la scène (musique, théâtre, danse, etc.);
- les arts de la communication (cinéma, télévision, radio, vidéographie);
- le loisir littéraire;
- l'improvisation.

### Les types d'activités admissibles sont principalement :

- des ateliers de formation axés sur les disciplines culturelles reconnues;
- des spectacles mettant en vedette le talent des jeunes adeptes du loisir culturel;
- des expositions permettant la diffusion d'œuvres d'art réalisées par les jeunes artistes amateurs.

### Les activités suivantes ne sont pas admissibles :

- des conférences ou des spectacles réalisés par des artistes professionnels;
- la visite d'expositions professionnelles;
- toute autre activité ne suscitant pas la participation des jeunes.

## Condition d'admissibilité

---

- Les organismes demandeurs doivent être légalement incorporés, poursuivre un but non lucratif et avoir leur siège social sur le territoire du Centre-du-Québec.
- Le projet doit être conforme aux objectifs du programme et s'inscrire dans les champs d'activité reconnus et disciplines reconnues.
- Les projets doivent s'adresser **aux jeunes de 12 à 30 ans** et **une seule demande par organisme** est acceptée.
- Dans le cas des écoles secondaires, seuls les projets réalisés dans un **cadre parascolaire** sont admissibles.
- L'organisme demandeur doit **avoir obligatoirement remis le rapport d'activité** de la dernière année, s'il a été subventionné, incluant une **liste de noms et provenance des participants** à la manifestation culturelle.
- Les organismes demandeurs doivent obligatoirement présenter un **budget avec un taux d'autofinancement d'un minimum de 50 %**.
- La période de réalisation du projet doit se situer entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018**.

Tous les projets admissibles seront analysés, mais **une priorité sera accordée** :

- **aux projets d'envergure régionale** suscitant la concertation des organismes du milieu aux quatre coins de la région du Centre-du-Québec;
- **aux projets en démarrage** (1 à 3 ans d'existence) ou aux projets qui ont déjà été subventionnés, mais qui présentent **un nouvel élément à caractère novateur**.

## Critères de sélection

---

**Les critères de sélection des projets constituent les lignes directrices qui guideront les membres du comité régional de sélection des projets.** Les critères suivants seront prépondérants dans l'analyse et l'évaluation des projets :

- les projets permettant la reconnaissance de la jeune relève et la tenue de prestations publiques;
- les projets impliquant les jeunes dans leur préparation et leur réalisation;
- les projets présentant un budget et un échéancier réaliste;
- l'envergure du projet;
- le nombre de jeunes participants;
- le plan promotionnel et l'aspect novateur du projet;
- l'autofinancement du projet et l'implication du milieu dans la réalisation du projet;
- le financement déjà reçu du MCC ou d'autres organismes de la région;
- la répartition des projets par MRC sur le territoire de la région du Centre-du-Québec.

## Aide financière et modalités de subvention

---

L'envergure tient compte de la **provenance des participants** et non de celle des spectateurs. Chaque projet retenu est **admissible à une subvention selon son envergure** :

- o projet **d'envergure locale** - un maximum de **500 \$** par projet;
- o projet **d'envergure territoriale** - un maximum de **1 000 \$** par projet;
- o projet **d'envergure régionale** - un maximum de **2 500 \$** par projet \*.

**\*Pour les projets d'envergure régionale**, le comité de sélection peut, selon le budget disponible, **accorder un montant supérieur au montant admissible**.

- Le versement de la subvention se répartit comme suit : **75 % lors de la confirmation** de l'acceptation du projet et **25 % après approbation du rapport d'activité**.
- La subvention accordée ne peut excéder **50 % des dépenses admissibles**.

**Les dépenses suivantes sont admissibles si elles sont affectées au projet :**

- la rémunération du personnel;
- les honoraires du personnel;
- les frais de communication et de promotion;
- la location d'équipement;
- l'achat de matériel et de fournitures de bureau.

**Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :**

- les dépenses en immobilisation (incluant le matériel informatique et l'équipement);
- les **cachets d'artistes**, bourses ou prix en argent remis aux jeunes artistes;
- le financement d'un projet déjà réalisé;
- les dépenses qui font l'objet d'un programme gouvernemental déjà prévu à cet effet;
- les dépenses régulières au fonctionnement.

## Engagements

---

**L'organisme bénéficiaire d'une subvention dans le cadre de ce programme s'engage à**

- réaliser le projet comme approuvé et n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ);
- mentionner la contribution du ministère de la Culture et des Communications, et de LSCQ dans le cadre de la réalisation du projet (dépliants, affiches, publicité, etc.);
- remettre le rapport d'activité à Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) dans les **30 jours suivant la réalisation du projet**. Si ledit rapport n'est pas déposé auprès de LSCQ dans le délai prescrit, toute demande ultérieure sera refusée;

- informer Loisir Sport Centre-du-Québec de toute demande de subvention qui aurait été adressée à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux **pour les mêmes activités**; lui en communiquer les résultats, même si ceux-ci étaient postérieurs à la demande adressée. Dans le cadre de ce programme, les nouvelles subventions ne peuvent remplacer la contribution que le promoteur du projet s'est engagé à investir.
- produire une résolution par laquelle il **s'engage à réaliser le projet comme approuvé** et à y **contribuer pour un minimum de 10 % du total des dépenses admissibles** dont pas plus de la moitié en service (Voir revenus autonomes, Annexe A).

## **Date limite de présentation**

---

**Le 10 novembre 2017** est la **date limite de présentation** pour les projets qui se réaliseront entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018**.

**FORMULAIRE DE DEMANDE 2018**  
**Soutien aux manifestations culturelles**

**1. Informations générales**

Nom de l'organisme ou groupe:	
Adresse :	Téléphone :
	Télécopieur :
Code postal :	Courriel :

**2. Nom du président de l'organisme ou répondant du groupe**

**3. Nom du responsable du projet**

Nom :	
Titre ou fonction :	Téléphone :
Courriel :	Télécopieur :

**4. Informations sur le projet**

Titre du projet :	Nombre d'années d'existence de la manifestation ou de l'événement :
-------------------	---

**Nature de la manifestation**

Faites une brève description de votre manifestation ou joignez une annexe descriptive. Précisez le caractère novateur de votre projet et l'implication des jeunes dans l'organisation et la réalisation de l'événement.

**Date(s) et lieu(x) de la manifestation:**

**Objectifs poursuivis** (Pourquoi organisez-vous cette manifestation culturelle?)

Si des profits nets se dégagent de votre événement à quelles fins serviront-ils ?

**Activités de promotion**

(Quels moyens prévoyez-vous utiliser pour promouvoir votre événement dans votre localité ou ailleurs en région ? Ex. : dépliant-programme, affiches, conférence de presse, achat de publicité, etc.)

**Principaux partenaires associés à l'événement**

(Faites la liste des intervenants municipaux, scolaires, privés ou autres organismes du milieu qui seront associés à votre événement) :

## Soutien aux manifestations culturelles

### 5. Portrait de la clientèle

<b>Clientèle ou public cible</b>	Quelle clientèle et quel groupe d'âge (entre 12 et 30 ans) ciblez-vous <b>comme participant</b> à votre événement ?		
<b>ENVERGURE DU PROJET</b> (L'envergure est évaluée selon la provenance des participants et non celle des spectateurs)	<b>LOCAL</b> <input type="checkbox"/> (participants provenant d'une municipalité)	<b>TERRITORIAL</b> <input type="checkbox"/> (participants provenant de plusieurs municipalités du territoire de la MRC)	<b>RÉGIONAL</b> <input type="checkbox"/> (participants provenant de plus de trois territoires de MRC)
<b>Nombre anticipé de participants</b>			
<b>Nombre de spectateurs anticipés</b>			
<b>À quoi servira surtout l'assistance financière demandée dans le cadre de ce programme</b>			
Si votre demande comporte beaucoup de manifestations culturelles se déroulant au cours de l'année ou touche à différentes disciplines, veuillez en faire un résumé.			

### 6. Pièces obligatoires à joindre à la demande

- Remplir l'**ANNEXE A** (ne peut être remplacé par un budget fourni en annexe)
- Remplir l'**ANNEXE B** (résolution de l'organisme)

### 7. Autres obligations à respecter

- Assurer une visibilité au **ministère de la Culture et des Communications et à Loisir Sport Centre-du-Québec** avant et pendant le déroulement de l'événement (ex. : visibilité dans votre dépliant-programme ou publicitaire, sur vos affiches promotionnelles)
- APRÈS L'ÉVÉNEMENT**, compléter et retourner le rapport d'activité 30 jours après la réalisation
- APRÈS L'ÉVÉNEMENT**, fournir copie des factures et des pièces justificatives **sur demande**

Le comité de sélection peut exiger, dans certains cas, le dépôt du dernier bilan financier de l'organisme

## ANNEXE A

<b>REVENUS</b>	<b>Montant \$</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant \$</b>
<b>Revenu autonome de l'organisme demandeur</b> (Contribution pour un minimum de 10 % du total des dépenses admissibles dont pas plus de la moitié en service.) <b>Exemples de revenu autonome en argent :</b> billetterie, adhésions, inscriptions, matériel promotionnel, fonds de l'organisme, etc.)		<b>Services professionnels :</b> (honoraires du personnel relié directement au projet)	
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
<b>Revenu autonome en service</b> (Exemples : prêt gratuit d'équipement ou autres, location de l'auditorium ou personnel prêté pour la réalisation de l'événement)		<b>Location équipement</b> (son, éclairage et autres) <b>Achat matériel</b> (décor ou autres) Les dépenses en immobilisation ne sont pas admissibles.	
	\$		\$
	\$		\$
<b>Soutien des organismes du milieu</b> (Commandites de commerces, entreprises, organismes sociaux, etc.)			\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$	<b>Publicité, promotion :</b>	
	\$		\$
<b>Soutien financier de d'autres ministères ou d'organismes gouvernementaux</b>			
	\$		\$
<b>Autres revenus (précisez) :</b>		<b>Frais d'administration</b> Papeterie, bureau, frais de poste photocopie (Les frais d'administration ne doivent pas excéder 5 % du total des dépenses admissibles)	\$
	\$		
	\$	<b>Autres dépenses (précisez) :</b>	
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
<b>Aide financière demandée dans le cadre du présent programme</b>	\$		\$
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	\$	<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	\$
<b>Contribution du milieu en temps bénévole :</b>	Nombre de bénévole:            X nombre d'heures : X/heure (salaire minimum) =            \$		\$

**IMPORTANT :** Si un écart financier important est observé entre les prévisions budgétaires et le budget réel, LSCQ se donne le droit de réviser le montant de la 2<sup>e</sup> tranche de subvention à verser.

## ANNEXE B

### RÉSOLUTION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME PROMOTEUR

À la réunion du conseil d'administration \_\_\_\_\_

(Nom de l'organisme ou groupe)

tenue \_\_\_\_\_ ,

il a été résolu que \_\_\_\_\_

(Nom du porte-parole et répondant(e) de l'organisme ou groupe)

soit autorisé à déposer, à traiter et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au programme Soutien aux manifestations culturelles pour l'événement suivant :

Titre de l'événement : \_\_\_\_\_

En signant cette demande, l'organisme demandeur s'engage à **respecter les conditions et les exigences du présent programme, à contribuer pour un montant de \_\_\_\_ \$**, et à déclarer que tous les renseignements fournis sur le formulaire de demande d'aide financière sont véridiques et reflètent la réalité de l'organisme et la réalisation de la manifestation culturelle.

Signature \_\_\_\_\_

(Signature d'un(e) dirigeant(e) de l'organisme ou du groupe)

Date \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**SVP, bien vouloir retourner le formulaire**

**par courriel ou par poste,**

accompagné de la résolution de votre organisme, des annexes A et B et de tout autre document jugé pertinent à votre demande, à :

**Loisir Sport Centre-du-Québec**

**à l'attention de M<sup>me</sup> Francine Lemire –**

1352, rue Jean-Berchmans-Michaud

Drummondville (Québec) J2C 2Z5

Courriel : [francine.lemire@centre-du-quebec.qc.ca](mailto:francine.lemire@centre-du-quebec.qc.ca)

**AVANT LE 10 NOVEMBRE 2017**

**Veillez prendre note que le comité de sélection ne pourra évaluer les projets dont les annexes sont incomplètes.**